

**Les élus minoritaires du Conseil municipal
de Plabennec**

à

Madame la Maire
Mairie de Plabennec
1 rue Pierre Jestin
BP 21
29860 PLABENNEC

Plabennec, le 24 septembre 2015

Objet : *Bulletin Municipal du 18 septembre 2015*

Copie à M. le Sous-Préfet

Madame la Maire,

Le rôle d'une opposition municipale est d'apporter un regard critique sur la politique municipale, mais également d'alerter sur les dysfonctionnements constatés dans la gestion de notre collectivité locale.

L'édition du bulletin municipal du 18 septembre dernier fait apparaître, à la rubrique « Le Maire Communique », un communiqué de l'Association des maires de France, relatif aux baisses de dotations des collectivités territoriales. La diffusion de cet article, à connotation très politique, tant sur le fond que sur la forme nous a particulièrement surpris. En effet, le bulletin municipal hebdomadaire était jusqu'à présent un moyen de communication neutre, factuel. Or, le communiqué paru la semaine dernière est clairement orienté politiquement, hostile à la majorité gouvernementale en place. Nous considérons par conséquent que votre équipe, très proche de l'ancienne formation politique UMP, désormais baptisée « Les Républicains » a procédé à un détournement des moyens municipaux à des fins de propagande politique, nous dirions même politicienne. À quelques semaines d'échéances électorales majeures, la faute déontologique que vous avez commise est d'autant plus condamnable. Le site internet de la commune relaie également ce communiqué de l'AMF.

Nous ne remettons pas en cause le rôle de l'Association des maires de France, mais nous vous rappelons que cette association est présidée par Monsieur François Baroin, ancien ministre du Budget, et cadre du parti politique « Les Républicains », ce qui, vous en conviendrez, pose la question de l'objectivité de ses propos.

.../...

Votre fonction de première magistrate de la commune vous impose des devoirs en termes de respect des règles, qu'elles soient juridiques ou déontologiques. Pour la deuxième fois en l'espace d'un an, vous vous mettez en défaut par rapport aux textes en vigueur. Nous vous rappelons en effet la correspondance de Monsieur le Député, en date du 29 septembre 2014, restée sans réponse de votre part jusqu'à ce jour, par laquelle il constatait que vous ne respectiez pas les termes de l'article L.243-5 du code des juridictions financières.

Aussi, par la présente, nous vous demandons, d'une part, de retirer, sans délai, l'article figurant sur le site internet de la commune, et d'autre part, nous sollicitons un droit de réponse au sein d'une prochaine édition du bulletin municipal hebdomadaire.

Je vous informe par ailleurs que copie de cette lettre est adressée à Monsieur le Sous-Préfet, pour éventuelle suite à donner.

Enfin, nous avons constaté une certaine rupture d'égalité en marge de la cérémonie d'inauguration de l'Espace le Champ de Foire. Les colistiers non élus de votre liste « Unis, agissons pour Plabennec » étaient en effet invités à la cérémonie ainsi qu'au buffet et au spectacle qui ont suivi. Ceux de la liste « Vivre Plabennec », quant à eux, n'ont pas été invités, alors même que de nombreuses places étaient libres au cours de la représentation « public or not public ». Nous y voyons une volonté de votre part de cultiver un entre soi particulièrement inquiétant pour l'avenir d'une expression pluraliste sur notre territoire.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Les élus minoritaires de Plabennec :

Simone Bihan
Jean-Luc Bleunven
Loïc Le Ménédeu
Christian Plassard
Marie Thérèse Ronvel
Paul Tanné
Hélène Tonard